

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du 01/04/2022
TENU A LA MAIRIE DE SERLEY A 20H00

PRESENTS : Laurent PARADIS, Nicolas VILAIN, Françoise EUVRARD, Sarah BARUET, Patrick MICHELIN, Isabelle MARTINET, Hélène LIET, Vanessa GALLAND

EXCUSES : Philippe DRIVON, Quentin PERRUSSON, Alexis GAUTHIER, Sylvie BERNARD, Daniel CEVRERO

PROCURATION : Philippe DRIVON donne procuration à Vanessa GALLAND

QUESTIONS A TRAITER :

- 1) Approbation du compte rendu du 25 février 2022 à l'unanimité par le Conseil Municipal
- 2) Approbation des comptes de gestion 2021 de la Trésorerie : les comptes sont approuvés à l'unanimité
- 3) Approbation des comptes administratifs 2021 :
Après présentation du compte administratif principal, du compte administratif transport scolaire et du compte administratif du budget assainissement par M. le Maire, les comptes sont validés par le Conseil, hors la présence du Maire.
- 4) Approbation du compte de résultat 2021 :
Après présentation par M. le maire, le compte de résultat 2021 est approuvé par le Conseil, hors la présence du Maire.
- 5) Vote des budgets primitifs 2022 :
Après étude et ventilation détaillée des prévisions de dépenses et recettes pour l'année 2021, les budgets primitifs principaux de la commune, du transport scolaire et de l'assainissement sont adoptés à l'unanimité.
- 6) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022 :
Il est décidé d'augmenter de 1% les taux appliqués en 2022, à savoir :

Taxe foncière bâti :	30.09 %
Taxe foncière non bâti :	23.57 %
Cotisation foncière des entreprises :	15.19 %

7/ Délibération tarif location logement

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la réhabilitation du logement au-dessus de l'école rue de la Champonnière à SERLEY, il convient de fixer son prix en vue de la location. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe mensuellement le tarif de 400 Euros sans les charges. Le montant des charges sera fixée ultérieurement.

8/ délibération SACEM

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à un forfait de la SACEM pour les manifestations communales annuelles. Après avoir présenté les différents forfaits, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adhérer à la SACEM à partir de l'année 2022.

9/Délibération utilisation de la Maison d'Art

Monsieur le Maire propose de mettre de nouveau la Maison d'art à disposition pour des événements culturels.

Le conseil municipal après délibération, accepte de mettre à disposition la Maison d'Art.

10/Délibération transport scolaire

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2022-2023 de faire appel à un service extérieur pour le ramassage du transport scolaire.

Monsieur le Maire présente plusieurs devis.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient les taxis Tribolet pour effectuer le transport de l'année scolaire 2022-2023.

11/Déplacement cantine

Monsieur le Maire indique que la cantine scolaire pourra rejoindre ses locaux à la fin des restrictions épidémiologiques.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide que la cantine va rester la salle des fêtes pour l'instant, dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire.

11/Questions et informations Diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de Madame Christine BAS.
- Recrutement d'un maître-nageur ou B.N.S.S.A et d'un régisseur pour la période juillet/août.
- Visite conseillère CAUE pour l'aménagement paysager des terrains jouxtant le plan d'eau.
- Visite du Centre de Gestion le 31 mars 2022 concernant le RGPD.
- Visio conférence sur la base nationale des adresses.
- Fleurissement : créer quelques pots en plus pour la vente des fleurs de l'école.
- Chien en divagation dans les rues de Serley : un courrier va être envoyé au propriétaire.
- Voitures qui se retournent dans une propriété privée lorsqu'elles vont au cimetière.
- Election d'un nouveau conseiller au sein du CCAS au prochain conseil municipal.
- Visite reçue de l'entreprise PELLETIER pour les fossés de la Ville des Maréchaux et rue des Autelins.
- Organisation du 8 mai 2022 : Cérémonie classique et organisation de la réception.
- Réflexion pour le prochain conseil municipal des nouvelles modalités d'accueil et d'utilisation en terme d'horaires et de prix concernant la salle des fêtes, le gîte et les habitations légères de loisir.
- Organisation d'une nouvelle journée participative : voir au prochain conseil

Le Maire

Laurent PARADIS

